

Paris, le 7 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les centres de formation d'apprentis et les centres de formation continue pourront de nouveau accueillir leurs apprentis et stagiaires à compter du 11 mai 2020

Les centres de Formation d'Apprentis (CFA) et les établissements et centres de formation continue seront à nouveau susceptibles d'accueillir progressivement, à partir du 11 mai, leurs équipes, puis les stagiaires en formation continue (salariés, indépendants, demandeurs d'emploi) et apprentis.

Cette reprise de l'accueil sur site dépendra de la capacité à respecter des règles sanitaires précisées dans le protocole national de déconfinement.

Un guide pour les salariés et employeurs des CFA et organismes de formation, élaboré avec les organisations professionnelles du secteur, sera rendu public cette semaine par le ministère du Travail.

Pour assurer cette reprise dans les meilleures conditions, les quatre ministres insistent sur l'importance du dialogue social et de la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés ainsi que sur la nécessité de bien informer les différents publics concernés.

Les quatre ministres tiennent également à saluer le travail effectué, au cours de ces dernières semaines, par les équipes des centres de formation d'apprentis et organismes de formation, pour mettre en place des formations à distance, qui ont permis aux élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de poursuivre leur formation.

La reprise progressive de l'accueil permettra de combiner la formation à distance et les formations sur site.

Pour Muriel Pénicaud, Jean-Michel Blanquer, Didier Guillaume et Frédérique Vidal « *l'acquisition et le développement des connaissances et compétences sont plus que jamais déterminants pour l'accès à l'emploi, la promotion sociale et le développement économique des entreprises. Il est essentiel que les organismes de formation et les centres de formation d'apprentis puissent, à partir du 11 mai, dès que les conditions sont réunies et en respectant les mesures sanitaires, reprendre leur activité* ».

Contacts presse :

Ministère du Travail : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr / 01 49 55 32 21

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : spresse@education.gouv.fr / 01 55 55 30 10

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : ministere.presse@agriculture.gouv.fr / 01 49 55 60 11

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :
presse-mesri@recherche.gouv.fr / 01 55 55 99 12 / 86 90